

## **Déclaration de naissance**

### **Aide à domicile (services à la personne) - Embauche d'un salarié**

Mis à jour le 11 avril 2017 par « direction de l'information légale et administrative »

Vous pouvez rechercher vous-même une aide à domicile ou vous adresser à un organisme mandataire pour qu'il effectue à votre place le recrutement de votre futur employé et s'occuper de toutes les démarches administratives. L'organisme peut également mettre son propre personnel à votre disposition, dans ce cas vous êtes simplement client d'un prestataire de services.

#### **Emploi direct**

Vous pouvez embaucher directement un salarié. En qualité d'employeur, vous devez respecter les formalités d'embauche (contrat de travail, calcul et déclaration des cotisations sociales...).

Pour effectuer vos démarches, vous pouvez utiliser le Cesu déclaratif (particuliers) sauf si le service concerne la garde d'enfant à domicile. Dans ce cas, vous devez passer par le centre Pajemploi (particuliers).

Téléservice : Pajemploi en ligne (particuliers)

#### **Recours à un organisme mandataire**

Vous pouvez faire appel à un organisme mandataire de services à la personne (une association par exemple). Vous conservez le statut d'employeur mais, moyennant paiement, l'organisme s'occupe pour vous du recrutement et de la gestion administrative du salarié (contrat de travail, bulletins de paie, calcul et déclaration des cotisations sociales...).

Un annuaire des organismes de services à la personne est disponible en ligne pour trouver un organisme mandataire.

Téléservice : Recherche d'un organisme de services à la personne (particuliers)

## Recours à un organisme prestataire de services

Vous pouvez recourir à un organisme prestataire de services à la personne. Dans cette formule, c'est l'organisme qui est employeur. Il vous facture les prestations qui sont effectuées par ses propres salariés et s'occupe de toutes les formalités administratives.

Un annuaire des organismes de services à la personne est disponible en ligne pour trouver un organisme prestataire.

Téléservice : [Recherche d'un organisme de services à la personne \(particuliers\)](#)

## Pour en savoir plus

- [Portail des services à la personne](#) - Information pratique - Ministère chargé des finances
- [Site du particulier employeur et du salarié](#) - Information pratique - Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos)

## Services et formulaires en ligne

- [\*\*Recherche d'un organisme de services à la personne\*\*](#)  
- Téléservice
- [\*\*Cesu en ligne\*\*](#)  
- Téléservice
- [\*\*Pajemploi en ligne\*\*](#)  
- Téléservice

## Voir aussi...

- [\*\*Services à la personne : contrat de travail du salarié à domicile \(particuliers\)\*\*](#)
-

## Aide à domicile (services à la personne) : rémunération du salarié (particuliers)

### Références

- Code du travail : article L7232-6 - Mise en ½uvre des activités par des organismes mandataires et prestataires
- Circulaire n°1-2012 du 26 avril 2012 relative à la déclaration et l'agrément des organismes de services à la personne



**Mairie  
de Nargis**

1, rue de la Mairie  
45210 Nargis  
02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)

---

**Source URL:** <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/declaration-de-naissance?publication=F1692>